



## Micro Monsin

Samedi 8 & dimanche 9 septembre 2018

### Instructions de Course

Le **Royal Yacht Club de la Meuse**, sous l'égide de la Fédération Francophone du Yachting Belge, a le plaisir de vous accueillir à sa régates « Micro Monsin » à Liège.

Rue de l'île Monsin, 2  
B-4020 Liège  
Belgique

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. Règles

La régates sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 (RCV)*.
- 1.2 Les prescriptions de l'autorité nationale belge (Belgian Sailing) <https://belgiansailing.be/fr/documenten/>
- 1.3 Selon la règle 87, les règles de classes seront d'application à l'exception de la RCV P5.
- 1.4 L'annexe P1 sera d'application
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

#### 2. Avis aux concurrents

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel au secrétariat de la régates ainsi que sur [www.micro-monsin.rycm.be](http://www.micro-monsin.rycm.be).

#### 3. Modification des instructions de course

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la manche pour laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 4. Signaux faits à terre

Les signaux faits à terre seront envoyés depuis la pavillonnerie située sur la terrasse du club house.

#### 5. Programme des courses

- 5.1 Confirmation d'inscription : le 8 septembre 2018 de 10h00 à 12h00
- 5.2 Jours de course : samedi 8 & dimanche 9 septembre 2018
- 5.3 L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la première course est 13h30 le samedi 8 et 10h00 le dimanche 9.
- 5.4 Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 14h00 le dimanche 9.
- 5.5 Nombre de courses : un maximum de courses
- 5.6 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.7 Programme complet du week-end :

##### Samedi 8 septembre 2018 :

- 10:00 h à 12:00 h : Formalités administratives et inscriptions pour les repas.
- 12:00 h à 12:40 h : Séance de photos et repas.
- 12:50 h : Briefing
- 13:30 h : Mise à disposition du comité de course.

##### Dimanche 9 septembre 2018 :

- 08:00 h à 09:30 h petit déjeuner anglais.
- 10:00 h Mise à disposition du comité de course.
- 16h30 h remise des prix.



**6. Pavillons de classe**

Le pavillon de classe utilisé sera : • toutes séries →



**7. Zone de Course**

La zone de course est définie entre le Pont Atlas et la Darse située en aval du club house.

**8. Parcours**

Les parcours sont décrits en annexe.

**9. Marques**

9.1 Les marques du parcours sont les bouées

9.2 Tout objet flottant arborant le pavillon M est une marque du parcours.

**10. Zones qui sont des obstacles**

➤ Il est interdit de naviguer au-delà de la darse située en aval du Club House

➤ Attention aux péniches, la priorité leur est acquise.

**11. Départ**

11.1 La ligne de départ est délimitée par 2 bouées coniques arborant le pavillon belge

11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A4 et A5).

**12. Arrivée**

La ligne d'arrivée est délimitée par 2 bouées coniques arborant le pavillon belge.

**13. Temps cible et temps limites**

13.1 Le temps cible pour une course est de 45 minutes. Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

13.2 Le temps limite pour une course est de 60 minutes pour arriver pour le premier bateau. Dans le cas où le 1<sup>er</sup> bateau ne peut finir la manche sans dépasser ce temps limite, cette manche sera annulée.

13.3 Les bateaux ne passant pas la ligne dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du premier bateau seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5 des RCV.

**14. Réclamations et demandes de réparation**

14.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

14.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 40 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

14.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

14.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

14.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

14.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité de l'épreuve
- Bateaux accompagnateurs
- Communication radio

14.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :

(a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,

(b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 62.2.

**15. Classement**

15.1 Le système de classement est le suivant :

Toutes séries : Classement par temps compensé ; coefficients FFVoile, grille Handicap National & Osiris.

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx>

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/Listing/ratings.asp?Id=Quillards>

15.2 3 courses doivent être validées pour constituer une série.



- 15.3 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

**16. Règles de sécurité [DP]**

Un bateau qui abandonne **DOIT** le signaler au comité de course dès que possible.

**17. Remplacement d'équipement et changement d'équipage.**

- 17.1 Le remplacement d'équipement endommagé ne peut se faire sans l'approbation du comité technique ou du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent être faites à la première occasion raisonnable.
- 17.2 Les changements de membres d'équipage ne peuvent se faire sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes de changement d'équipage doivent être faites à la première occasion raisonnable.

**18. Contrôle de jauge et d'équipement**

Un bateau et/ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux *règles de classes* et aux *Instructions de Course*.

**19. Publicité [DP]**

- 19.1 Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 19.2 La publicité pour le tabac est interdite en Belgique.

**20. Bateaux officiels**

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

	
« Rescue »	Comité de course

**21. Évacuation des déchets**

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être évacués soit aux endroits prévus à cet effet sur terre soit à bord d'un bateau officiel.

**22. Communications radio [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**23. Prix**

Des prix seront distribués comme suit :

- ✓ Un prix pour les trois premiers ;
- ✓ Un souvenir pour chaque compétiteur.

**24. Décision de courir**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage(s) (matériel(s) et/ou corporel(s)).

**25. Assurance**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 € ou son équivalent.

<b>Comité de Course</b>	Lemaître Martin
<b>Comité de Réclamation</b>	Lachapelle Philippe
<b>Comité Technique</b>	
<b>Responsable Autorité Organisatrice</b>	Lemaître Martin (responsable des régates)





## Annexe - Parcours

